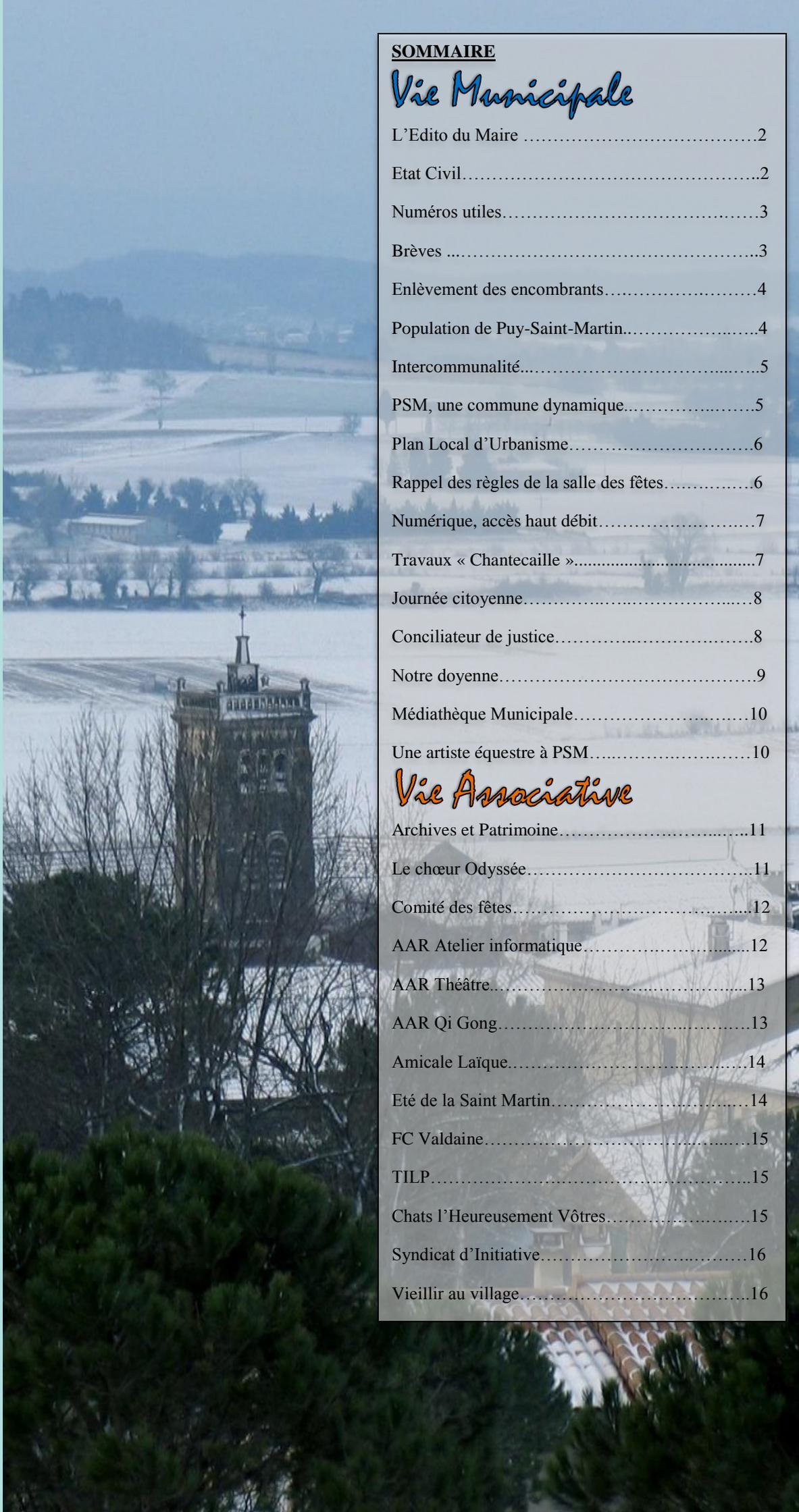


N°73 – MARS 2016

LE PUY-SAIN-T-MARTINOIS

Journal d'information Municipale.



SOMMAIRE

Vie Municipale

L'Edito du Maire	2
Etat Civil.....	2
Numéros utiles.....	3
Brèves	3
Enlèvement des encombrants.....	4
Population de Puy-Saint-Martin.....	4
Intercommunalité.....	5
PSM, une commune dynamique.....	5
Plan Local d'Urbanisme.....	6
Rappel des règles de la salle des fêtes.....	6
Numérique, accès haut débit.....	7
Travaux « Chantecaille ».....	7
Journée citoyenne.....	8
Conciliateur de justice.....	8
Notre doyenne.....	9
Médiathèque Municipale.....	10
Une artiste équestre à PSM.....	10

Vie Associative

Archives et Patrimoine.....	11
Le chœur Odyssée.....	11
Comité des fêtes.....	12
AAR Atelier informatique.....	12
AAR Théâtre.....	13
AAR Qi Gong.....	13
Amicale Laïque.....	14
Eté de la Saint Martin.....	14
FC Valdaine.....	15
TILP.....	15
Chats l'Heureusement Vôtres.....	15
Syndicat d'Initiative.....	16
Veillir au village.....	16

Edito du Maire



Michel GILES,
Maire de Puy Saint Martin

Après l'hiver, le printemps

Cette année municipale 2016 a démarré très vite. Dès le 2 janvier, vous étiez nombreux à avoir répondu à notre invitation pour les traditionnels vœux municipaux. Ce fut un moment agréable d'échanges et de convivialité.

J'ai profité de ce moment pour adresser mes remerciements aux membres du conseil municipal pour leur assiduité et leur implication, remerciements que je renouvelle ici.

J'ai aussi dit tout le bonheur que j'avais d'être l'élu d'un village vivant :

Un village qui respire, avec un tissu associatif dynamique, et qui participe au financement des équipements collectifs,

Un village qui est debout, et qui l'a prouvé en se rassemblant spontanément en janvier et novembre pour dire non à la barbarie,

Un village solidaire, avec une action volontariste du CCAS, et un bénévolat important,

Un village sportif, où de nombreux sports sont représentés à travers les associations,

Un village qui se cultive, avec du théâtre, de la musique, du chant, de l'histoire,

Un village qui évolue, et qui réfléchit à son urbanisme pour les quinze prochaines années,

Bref... un village qui est sans doute ... **le plus bel endroit de la Terre.**

Ces vœux furent aussi l'occasion d'accueillir les nouveaux puy-saint-martinois, une quinzaine de familles qui se sont installées en 2015.

Le temps passe vite. Février se termine, et le printemps commence déjà à montrer son nez, et avec lui tout redevient joyeux et prometteur :

- Nous allons pouvoir participer à la marche des crêtes le 6 mars
- Le recensement se termine, et nous pourrons connaître bientôt les chiffres officiels de notre population,
- L'espace multi-services de Chantecaille sera bientôt opérationnel, et la vente de l'immeuble de la Poste apportera une bouffée d'oxygène à nos finances,
- Les travaux de la déviation ont commencé, et sa livraison est annoncée pour fin 2018,
- Une réunion publique sur le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) aura lieu le 8 avril à 18h. Vous y êtes attendus nombreux,
- Une journée citoyenne permettra à tous les bénévoles qui le souhaitent de donner un coup de jeune à notre village le 9 avril,
- L'école de musique retrouve son équilibre financier,
- Le conseil des jeunes a trouvé ses marques et ses projets se précisent,
- Notre village verra passer le Tour de France le 16 juillet, et sera probablement ville-départ pour le Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche le 1^{er} ou le 2 septembre,
- Le comité des fêtes est à la recherche de bénévoles pour les animations de l'été. Je suis certain que vous répondrez nombreux à son appel.

Allez, l'année 2016 sera belle, forcément belle.

Etat Civil

NAISSANCES

Mayron NOHARET VITALIS, né le 02 octobre 2015, de Maurice NOHARET et de Amélia VITALIS, 320 chemin du Pré Rond.

Loen, Etienne, Elvis JUHANT, né le 31 octobre 2015, de Loïc JUHANT et de Priscillia ALLIROL, 13 rue du Clos du Parc.

Pierre BOREL, né le 24 novembre 2015, de Rémi BOREL et de Manon VOULAND, 80 chemin Saint Maurice.

Jo-Cley, Anthony MARIE, né le 14 décembre 2015, de Anthony & Honla Nloga MARIE, 23 rue le Clos du Parc.

DECES

Rectificatif sur le Précédent N° (72), Il fallait Lire

M. VENOUIL Raymond, Louis, le 14 juillet 2015.

M. GAILLARD Bruno, le 08/12/2015, fils de Danielle et Jean Michel

M. CALVIGNAC Roland, le 16/12/2015.

M. BERNE Jean, le 29/12/2015.

Mme JAME Mauricette, le 31/12/2015, maman de Marie-Claire DEBOUVERIE.

MARIAGES

Mme MAAS Céline & M.HENNECHART Marc, le 31 octobre 2015.

Mme CHERY Michèle & M.SIGAUD André, le 21 novembre 2015.

NOUVEAUX PUY-SAINT-MARTINOIS

M. MICHAUD Marc et Mme RENARD Pascale, 15 Impasse Chantemerle.

Mme DEVIGON Thérèse, Montée du Téron, juillet 2015.

Mme et M. JOUBERT Daniel, 5 allée Chauve, juin 2015.

Mme PAJOT Marie-Claire, 32 rue des Redis, octobre 2015.

Mme JEAN Elodie et sa fille Léane, 2 rue du Tinnal, décembre 2015.

Numéros utiles...

Mairie de Puy-Saint-Martin

Le Village

26 450 Puy-Saint-Martin

Tél. 04 75 90 16 70

Fax. 04 75 90 43 88

Email : accueil@puysaintmartin.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 17 h - 19 h

Mardi et jeudi : 08 h 30 - 12 h 30

Vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 16 h

SAMU 15

Pompiers 18

Police 17



Appelez le **112** pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes. Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Un **numéro d'urgence national et gratuit**, le **114**, est opérationnel pour rendre accessible les communications avec les services de secours (SAMU, Sapeurs pompiers, police/gendarmerie) **aux personnes sourdes et malentendantes**.

Agence postale communale

04 75 01 00 72

Les horaires de votre agence postale communale :

Tous les jours sauf le mercredi de 9h à 12h

Levée du courrier :

Du lundi au vendredi à 12h

Samedi à 11h30

Amicale laïque Puy Saint Martin

04 75 90 28 84

Assistant(e) social(e) Crest

04 75 25 84 30

En cas de nécessité, il est impératif de prendre rendez-vous

Médiathèque Municipale

04 75 90 28 08

A côté de l'école, grande rue.

Ouverture :

mardi de 16h à 18h,

mercredi de 11h à 12h et 14h à 17h,

samedi de 10 à 12 h.

Brigade de gendarmerie de Puy

04 75 90 12 62

Permanence de 14 à 19 h.

Jours fériés : de 15 à 19 h.

Cabinet d'infirmiers

04 75 90 18 28

Cléon d'Andran - Maison médicale - Route de Montélimar

POUR PLUS DE N° UTILES

www.puysaintmartin.fr

...Brèves...

Calendrier municipal 2^e semestre 2015 :

- 1^{er} samedi du mois à 10h : conseil d'adjoints
- 2^e jeudi du mois à 18h30 : réunion des conseillers
- 4^e jeudi du mois à 18h30 : conseil municipal

Permanence adjoints

Les personnes qui souhaitent rencontrer le maire ou un adjoint le samedi matin doivent téléphoner ou adresser un e-mail au secrétariat pour demander un rendez-vous.

Permanence du CCAS :

Irène MAURIN reçoit le dernier vendredi de chaque mois, de 9 à 12h, en mairie.

Conciliateur de justice :

Didier LALANNE, 06 64 95 70 28,
didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr,
reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi.

Bonne nouvelle pour le commerce de proximité : à compter de février, le magasin U'Express dispose d'un rayon « Presse ».



Déchetterie mobile

A partir du mois d'avril, la CCVD mettra à disposition des Puy-Saint-Martinois, sur le parking du stade de football, une déchetterie mobile, de **9 à 15h**, deux vendredis par mois, les 15 et 29 avril, 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 15 et 29 juillet, 12 et 26 août, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre.



Dispositif d'enlèvement des encombrants

La Communauté de Commune du Val de Drôme propose un service en partenariat avec l'association ARE, destiné aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer en déchetterie.



ENCOMBRANTS



Nous disposons en mairie, des bons d'enlèvements pour l'année 2016 transmis par la CCVD. Il suffit de se manifester en mairie si vous estimez avoir des difficultés pour vous rendre en déchetterie. Si vous avez un handicap, une difficulté momentanée pour vous déplacer ou si vous êtes âgés, vous pouvez y prétendre. Le secrétariat prendra vos nom, adresse, n° de téléphone. Le CCAS procédera à une petite enquête à la suite de laquelle un bon d'enlèvement vous sera délivré. Vous prendrez ensuite contact avec la société qui viendra à votre domicile pour enlever les encombrants à une date décidée ensemble. Les coordonnées de la société et les conditions d'enlèvement sont précisées sur les bons d'enlèvements.

LA POPULATION DE PUY-SAINT-MARTIN



Population municipale : 853 (846 en 2012)
 Population comptée à part : 24
 Population totale : 877

Il s'agit de la population légale au 1^{er} janvier 2013, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Puy-Saint-Martin a gagné 7 habitants.

L'INSEE distingue :

- La population municipale : personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques.
- La population comptée à part : personnes ayant conservé une résidence sur la commune (étudiants, personnes hospitalisées ou en maisons de retraite, militaires).
- La population totale : somme de la population municipale et de la population comptée à part. La population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Il s'agit de la population déterminée par l'INSEE à partir d'estimations. Nous aurons bientôt une idée plus précise de la population réelle, à l'issue du recensement en cours.

Orange supprime la cabine téléphonique de Puy-Saint-Martin

dans le courant du second semestre 2016.



Pour rappel : si vous avez un appel de secours à effectuer, faites le 112, quel que soit l'opérateur avec lequel vous avez souscrit un contrat.

Intercommunalité : Cap sur 2020



Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), en cours d'élaboration, ne verra pas Puy-Saint-Martin rejoindre Montélimar-Agglomération au 1^{er} janvier 2017.

En effet, suite notamment aux contraintes issues de la décision du Conseil Constitutionnel (cf. ci-après), le bureau de Montélimar-Agglomération a décidé d'attendre le prochain renouvellement des conseils communautaires pour nous intégrer.

Comme ce projet figurait en tête de nos objectifs électoraux, nous vous devons quelques explications sur ces presque 2 années de démarches :

Le vote unanime du conseil communautaire de la CCVD

Le 24 avril 2014, suite à de nombreuses rencontres, et en raison probablement de l'incertitude du scrutin, le Président sortant Jean SERRET déclare qu'il proposera la sortie de Puy-Saint-Martin s'il est réélu à la présidence de la CCVD.

Le 24 juin 2014, sur proposition de Jean SERRET, le conseil communautaire de la CCVD se prononce à l'unanimité pour le « principe d'une solution amiable du retrait de la commune de Puy-Saint-Martin ».

L'accord de principe de Montélimar-Agglomération

Le 8 septembre 2014, le bureau de Montélimar-Agglomération se prononce favorablement à l'intégration de Puy-Saint-Martin, sous réserve d'en connaître les conditions financières.

Le coup de massue du Conseil constitutionnel

La loi autorisait les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à déroger au principe de représentation proportionnelle à la population pour la répartition des sièges de conseillers communautaires, ce que la plupart d'entre eux ont fait en diminuant le nombre de délégués des villes centres au profit des communes rurales.

Le Conseil constitutionnel, dans une décision du 20 juin 2014, a supprimé cette possibilité en obligeant les EPCI à revenir à une représentation proportionnelle à la population des communes. Cette décision sera applicable lors des prochaines élections municipales (2020), ou en cas de modification du périmètre (intégration d'une nouvelle commune, par exemple). Elle entraîne la modification de la gouvernance des EPCI, avec la remise en cause de plusieurs postes de vice-présidents.

Le nouveau SDCI

Ces nouvelles contraintes réglementaires ont freiné plusieurs modifications de la carte intercommunale, comme par exemple le rattachement des communes de La Raye à la CCVD. Ainsi, faute d'accord des présidents de la CCVD et de Montélimar-Agglomération, le Préfet n'a pas pu tenir compte de notre volonté de changer d'intercommunalité dans le projet de schéma qu'il a présenté le 6 octobre 2015.

Et maintenant

Le Président de Montélimar-Agglomération nous a informés le 8 décembre par courrier de la volonté du bureau de l'Agglomération de nous intégrer en 2020, et de nous associer dès 2018 à la préparation du futur projet de territoire.

Le conseil municipal, après un débat animé, a décidé de se ranger à cette proposition, et de se préparer à cette future échéance.

D'autre part, ce nouveau délai nous permettra de nous appuyer sur la jurisprudence qui aura été arrêtée concernant le contentieux financier entre la CCVD et les communes du pays de Bourdeaux, et de parvenir à un accord raisonnable.

Vie Municipale

PLAN LOCAL D'URBANISME



Après avoir réuni le panel fin décembre pour travailler sur une présentation par le cabinet ProAndCo sur les orientations d'aménagement et programmation –OAP- au sud et au nord du village, le travail avance.

→ À MARQUER DANS VOS AGENDAS :

Réunion publique le 8 avril, à 18h à la salle des fêtes, incluant un volet PLU.

Vie Municipale

Rappel des règles d'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace Clément

Le règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace Clément (Préfabriqués) a été validé en conseil municipal le 23 juillet 2015 et présenté à l'occasion du forum des associations en septembre 2015.

Il donne systématiquement la priorité et la gratuité d'utilisation aux associations de Puy-Saint-Martin, mais il semble utile de reprendre ci-dessous les principales règles à retenir pour les éventuelles locations des locaux ou du matériel par les particuliers ou les associations extérieures.

Tarifs de location à la journée : un acompte non remboursable de 50 % du tarif de location est exigé à la réservation

Locataires	Espace Clément (Max 100 personnes) Caution : 300 €	Salle des fêtes (Max 150 personnes) Caution : 300 €
Associations PSM	0	0
Associations extérieures	50 €	100 € + 50 € par jour supplémentaire
Privé PSM	50 €	250 € + 100 € par jour supplémentaire
Privé extérieur à PSM	100 €	350 € + 150 € par jour supplémentaire
Privé à but lucratif	150 €	400 € + 200 € par jour supplémentaire

Pour les associations de Puy-Saint-Martin, **gratuité et pas de caution** pour toutes les activités et toutes les manifestations organisées dans le cadre de l'activité associative.

Un chèque de caution de 300 € est demandé à tous les autres utilisateurs.

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, chauffage, éclairage, nettoyage et entretien des locaux ...). Il est fixé annuellement par le Conseil Municipal et il s'applique 2 mois après la délibération.

Location du matériel

Les tables, chaises et vaisselle de la salle des fêtes ne peuvent pas être utilisées en location pour des manifestations privées ou associatives en dehors des locaux communaux. Leur utilisation est possible seulement dans l'espace réservé.

Les tarifs de location (sauf gratuité pour les associations de Puy-Saint-Martin) sont alors les suivants :

-La vaisselle 35 € pour la durée de la location, la cafetière seule 15 € (mais incluse dans les 35 €) (lors de l'inventaire, le matériel manquant ou cassé sera facturé 2 € l'unité).

-Les tables et chaises sont comprises dans la location ou la réservation des salles.

Seul le matériel entreposé sous la voute (plateaux, tréteaux, chaises ...) peut être prêté gratuitement aux privés ou associations de Puy-Saint-Martin et extérieurisé avec l'accord de la mairie.



Puy-Saint-Martin : Numérique, Internet, Réseaux d'accès haut débits



Concernant les réseaux d'accès à INTERNET, la situation de Puy-Saint-Martin comparée aux communes environnantes (notamment celles de l'ex CCPM Communauté de communes du Pays de Marsanne) est très mauvaise (éloignement trop important du NRA : Nœud de raccordement d'abonnés de Charols). Il n'y a aucun espoir d'amélioration pour ces abonnés sans le passage au FTTH (Fibre Optique). Mais les abonnés (environ 20/335) des zones suivantes : St Didier, chemin des Alinots, Hameau Temple, route de Charols sont mieux desservis. Ils bénéficient du service de TV par ADSL (triple-play). Le déploiement et l'aménagement numérique en haut et très haut débit des territoires de la Drôme et d'Ardèche sont à la charge du **Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ADN**. Un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) a été validé en 2013. Il est prévu la fibre optique sur tous les territoires en 2025. Pour Puy-Saint-Martin, c'est la **CCVD** (communauté de communes du val de Drôme) qui est notre interlocuteur.

Dans l'attente de l'arrivée de la fibre optique, des solutions provisoires existent. Il y a la couverture haut débit mobile. Le réseau **4G Orange** est disponible sur Puy-Saint-Martin (clé ou domino 4G avec des forfaits sans engagement entre 2 et 20 Go). Il y a également la solution du **satellite Eutelsat** et ses fournisseurs d'accès à Internet : Alionis, Alsatis, NordNet, Ozone, Sat2way, Universat. La municipalité, en collaboration avec le Pôle Numérique de la Drôme dans le cadre du nouveau local de « Chantecaille », envisage la création d'un **Espace Public Internet (EPI)** ouvert à l'ensemble de la population. Pour certains quartiers de la commune, d'autres solutions existent : le Wifi entre autres.

Pour plus de renseignements, merci de consulter les sites internet ci-dessous :

www.francethd.fr

www.pole-numerique.fr,

www.ardechedromenumerique.fr,

www.eutelsat.com, et les sites des différents opérateurs d'accès à Internet.

Sinon, pour tous renseignements ou réclamations, merci d'envoyer vos requêtes au secrétariat de Mairie.

De plus en plus d'insatisfactions sur les services des fournisseurs d'accès internet



Travaux au local « Chantecaille » : Fin de chantier !



Les travaux de réhabilitation du local « Chantecaille » arrivent à leur terme. Les entreprises finalisent leurs prestations et les agents communaux réalisent quelques aménagements.

Comme prévu, l'ouverture du local est prévue courant Avril 2016. Ce lieu « multitâche » accueillera l'agence postale communale, la médiathèque, le syndicat d'initiative, un espace public Internet ainsi qu'une annexe de la Mairie, le tout accessible aux personnes à mobilité réduite...



Samedi 9 Avril !!

Journée de mobilisation citoyenne dans le but d'améliorer collectivement le cadre de vie en redécouvrant la solidarité, la rencontre, le partage - samedi 9 avril 2016, de 9h à 13h.

Les membres du Conseil municipal adhèrent à l'idée que la politique ne se gère plus toute seule mais bien avec les habitants bénévoles qui mettent leurs compétences au service de la communauté.

Cette journée permet à la commune de réaliser de petits chantiers –réparation, amélioration, embellissement...- que son budget ne lui permet pas d'effectuer. En y contribuant, vous vous approprierez les lieux rénovés. La journée citoyenne vise à mobiliser les habitants bénévoles, toutes générations confondues, autour d'un même projet durant une journée ou une demi-journée. **Cette initiative favorise la communication entre les habitants et crée un lien social.**

Peuvent se mobiliser : les jeunes, les familles, les « anciens », les élus, les agents municipaux, les entreprises de la commune, les associations, les agriculteurs, les nouveaux habitants, les artisans...

Le choix des travaux à réaliser résulte de la collaboration entre les habitants et les élus du Conseil Municipal. Si vous vous sentez concerné(e)s, si vous avez envie de nous suivre dans cette aventure, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous et de déposer ces informations dans la boîte aux lettres de la mairie, de les envoyer par mail « accueil@puysaintmartin.fr », de les remettre à votre délégué de quartier-élu.

Date limite des réponses : 9 Mars 2016

Nous avons déjà quelques idées, p. ex. : peindre le portail du cimetière, peindre l'arrêt de bus (tags), nettoyer et fleurir le village, et bien d'autres, mais la parole vous est donnée !

Nom, prénom :

Présence lors du déjeuner sorti du sac : oui non

Dans quel(s) domaine(s) souhaitez-vous mettre vos compétences à profit ?

Outillage que vous amèneriez pour travailler

Si vous avez une idée de chantier à développer, n'hésitez pas :

Merci.



Le rôle du conciliateur de justice

Depuis le 1^{er} avril 2015, le recours au règlement amiable des litiges est obligatoire avant la saisine du juge.

Le conciliateur de justice a pour mission

- de rechercher le règlement amiable des conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, les litiges de la consommation ou les problèmes locatifs ;
- d'intervenir dans des litiges dont les demandes sont supérieures à 10.000 euros.

Le conciliateur peut être saisi directement par les justiciables, ou par délégation du juge d'instance ou du juge de proximité à n'importe quel moment de la procédure.

Les parties peuvent se présenter accompagnées d'une personne de leur choix, ce peut être aussi un avocat.

Le conciliateur ne tranche pas le litige, il cherche un compromis acceptable par chacune des parties. La saisine du conciliateur est totalement gratuite.

En aucun cas, le conciliateur de justice ne peut traiter les questions du droit de la famille, du droit du travail, du droit syndical, du droit pénal, des litiges avec l'administration.

Coordonnées du conciliateur : Didier LALANNE, 06 64 95 70 28, didier.lalanne@conciliateurdejustice.fr, reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi.

Paulette CUTIVEL, notre doyenne

Une belle rencontre

J'ai passé un agréable moment avec Paulette, la doyenne de Puy-Saint-Martin. Elle m'a livré quelques moments de sa vie et c'est gentiment qu'elle accepte que je glisse ces quelques lignes dans le Puy-Saint-Martinois.

Une vie de travail

Paulette est née le 16 juillet 1913 à Marignac-en-Diois dans une coquette maison aux volets bleus dont la photo trône sur une étagère dans sa chambre. Cette maison est toujours propriété de la famille comme un oncle le lui avait demandé. Elle est fille unique et a grandi dans une famille de paysans. Après une enfance paisible dans ce beau pays, ses parents lui achètent un troupeau de brebis qu'elle garde et un vélo pour ses déplacements. Elle fait des tommes de chèvres qu'elle vend aux alentours. Elle se marie ; de cette union naît un fils. Après quelques temps passés à Marignac, Gustave Cutivel prospecte pour l'achat d'une ferme et tombe sous le charme d'une belle maison à Puy-Saint-Martin. Paulette a eu du mal à quitter son village du diois, mais sera séduite par Puy-Saint-Martin et ses alentours. Gustave Cutivel est exploitant agricole et Paulette continue l'élevage de brebis, lapins, poules... Elle fabrique des tommes de chèvre qu'elle vend à Puy-Saint-Martin, Cléon. En souriant elle me dit : « on m'appelait la femme aux tommes ». Lorsque son mari tombe malade et est contraint de cesser son activité, elle fera du travail à domicile, des cartons qu'elle assemble. Ceci lui permet d'assurer un salaire. Gustave décèdera en 1999.



La vraie amitié...

Pendant cette rencontre, Paulette évoque à plusieurs reprises l'amitié qu'elle a trouvée à Puy-Saint-Martin, la vraie, celle où on partage, on se soutient dans les moments difficiles. C'est avec une certaine émotion qu'elle évoque ses amies, Ida, Janine, Vonnette, Rita, les demoiselles Bonhomme, Mme Belon, Mme Badon... celles qui sont encore là et qui viennent lui rendre visite et celles qui sont parties mais qui restent dans un coin de son cœur.

Elles aimaient se retrouver les mardis après-midi pour passer un moment ensemble « pour blaguer ». Lorsque Paulette descendait au village faire ses courses, sur le chemin du retour, elle faisait plusieurs haltes pour discuter et échanger des nouvelles. Les chemins étaient ponctués d'arrêts chez les Mège, les Hilaire, les Belon...

Les dimanches étaient souvent consacrés à de petites escapades dans le département ou parfois même en Ardèche, avec des couples d'amis notamment Mr et Mme Lamande. Paulette se souvient aussi d'un voyage à Marseille d'où sa famille est originaire. Elle y avait séjourné huit jours environ. Mais, partir de chez elle n'était pas ce qu'elle préférait. Elle aimait sa tranquillité dans sa belle campagne.

Aujourd'hui,

Paulette coule des jours sereins dans une maison de retraite et ne regrette pas son choix. « Pourquoi regarder derrière ». Elle apprécie la solitude qu'elle a connue en gardant son troupeau. Elle ne se mêle aux pensionnaires qu'une fois par jour pour le repas. Le reste du temps, elle regarde sa télévision et reçoit des personnes qui viennent lui rendre visite, son fils que je croise avant de partir, ses deux petits-enfants dont Corinne qui est salariée dans cette maison de retraite, et des amis de Puy-Saint-Martin.

Paulette me remercie ; je prends congé en lui promettant de revenir le 16 juillet prochain...

Irène MAURIN



Théâtre

Beaucoup de succès pour la troupe d'**IMPRO A CHAUD** qui a présenté son spectacle, le 14 novembre 2015, dans le cadre de la saison culturelle des bibliothèques proposée par le Conseil Départemental avec la Médiathèque départementale de la Drôme.

Les animations à venir :

- Club des lecteurs** : une séance vous sera proposée courant mars, un samedi à partir de 10h.
 - Soirée contes** : 12 mars 2016 à la salle des fêtes à 20h30. Sophie Biset présentera son nouveau spectacle : « Si Vaillantes » (à partir de 10ans). Participation libre.
 - Chorale du Delta**, direction Coline Serreau : date à préciser (fin juillet ou début août).
- Et bien sûr toutes les activités et animations propres au travail des bibliothécaires : prêt de livres / CD / DVD ; accueil des classes ; bébés lecteurs (voir calendrier).

Nous vous espérons très nombreux à la Médiathèque et serons très heureux de vous y accueillir.

Une artiste équestre s'installe à Puy-Saint-Martin, une fille du pays : Lucie VAUTHIER



Le cheval accompagne son enfance. Baccalauréat obtenu, elle se forme auprès de grands noms de la discipline (Pignon !...) au spectacle équestre. Avec ses trois chevaux lusitaniens, Tequilha, Sarabi et Santos, elle fait admirer sur de nombreuses pistes renommées de France et d'Europe ses numéros spectaculaires : poste hongroise, voltige cosaque et, surtout, son numéro de conduite des chevaux en liberté, elle-même montée sur des échasses !

Elle compte préparer ses spectacles dans l'écurie où elle propose aussi de dresser des chevaux ou reprendre des chevaux un peu compliqués. Elle projette plus tard d'initier à l'équitation des personnes handicapées.

Lucie ne manque pas d'enthousiasme, de courage, de talent et mord avec appétit à l'ouvrage à réaliser. Tous ceux qui aiment le cheval sont heureux de son arrivée et espèrent bientôt admirer son spectacle à Puy-Saint-Martin.

Son site :

<http://www.harasdesaumelongue.jimdo.com/>

Le week-end des 22, 23 et 24 avril 2016, Lucie VAUTHIER, Ariane ALBERS et Sylvie CORDEIL organisent une formation réservée aux adultes « Le langage des émotions. Approche basée sur l'éthologie », à Puy-Saint-Martin. Le travail a pour objectifs d'analyser la façon dont les autres nous perçoivent pour mieux interagir ; de décoder et maîtriser ses ressentis émotionnels, mais également chez l'autre ; de faire évoluer sa communication non verbale, sans artifice. Informations et inscription 0628307565, lesenfantsdelachance@gmail.com



Soutenir la vie associative, notre choix...

Pour la municipalité, travailler avec force au dynamisme de la vie culturelle et sportive de Puy Saint Martin constitue une priorité car elle contribue grandement au « bien vivre » au village. Elle soutient vivement les associations qui lui donnent sa vitalité.

Rendez-vous aux manifestations organisées par nos associations.



Archives et Patrimoine

Des moulins à Puy-Saint-Martin

Du 16^e/17^e au 19^e siècle, plusieurs moulins ont fonctionné à Puy-Saint-Martin.

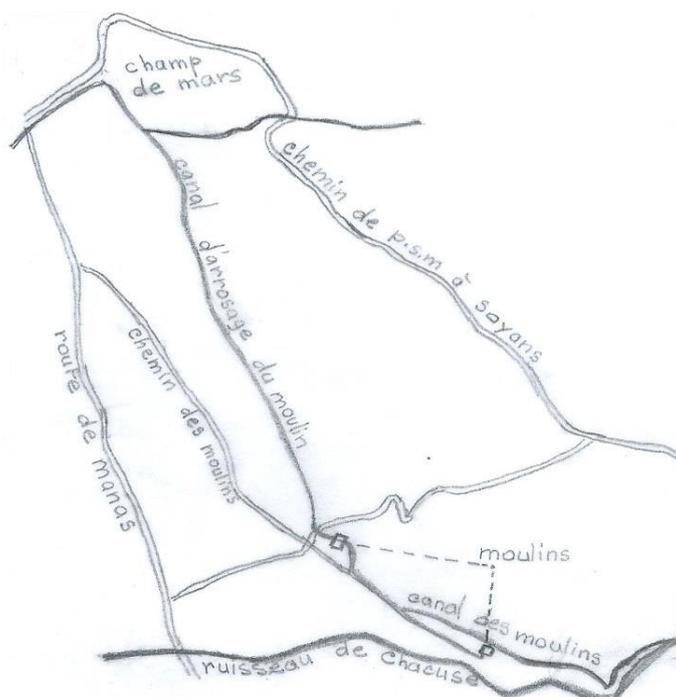
-Un moulin à vent, le moulin d'Aure

Il était situé au quartier des Ours. En 1740, le parlement de Grenoble met en vente aux enchères les terres et immeubles appartenant aux demoiselles de Perrachon, propriétaires de la seigneurie du village. Dans le document rédigé par le parlement de Grenoble il est signalé « un moulin à vent garni de sa meule et autres ustensiles ». En 1817, dans le cadastre dit napoléonien, le moulin figure en tant que « pigeonnier ». Aujourd'hui, il ne reste rien de l'édifice mais le chemin du « moulin d'Aure » porte son nom (Aure : vent en patois)

-Des moulins à eau

En 1636, dans le cadastre, des terres sont signalées à « côté du béal (canal) des moulins ». En 1740 dans le document du parlement de Grenoble, figure « un moulin à eau situé sur le ruisseau de churelles (Chacuse) ». En 1822, Mme de Corbeau de Vaulserre, propriétaire des terres des seigneurs, vend les moulins à Jacques Gilles père et fils. Ces nouveaux propriétaires peuvent prendre l'eau du canal qui arrosait les terres des seigneurs à la Garenne pour arroser leurs propres terres achetées en même temps que le moulin. En 1840, arrêt des moulins.

Aujourd'hui, du moulin situé le plus près du ruisseau, il reste des ruines. Le canal qui amenait l'eau depuis le ruisseau est encore visible. (Voir schéma d'après le plan napoléonien de 1817-section B des Fours)



Le Chœur Odysée

L'année 2016 démarre fort pour le **Chœur Odysée** : Fort de 4 nouvelles recrues expérimentées, le Chœur s'apprête enfin à donner en concert son nouveau programme de musique sacrée... Venez vous laisser envoûter par la musique du grand Monteverdi et de son époque !

Le samedi 2 avril à 20h30, en la basilique Sainte Anne de Bonlieu-sur-Roubion (« Musiques au monastère ») Messe à quatre voix « selva morale » (1641), l'une des dernières œuvres du maître Claudio Monteverdi, ornée de quelques motets de Byrd, Palestrina, Costantini et Menegali...

Renseignements auprès de Philippe SIMON 06 28 29 54 30.

Retrouvez nous dans la rubrique association sur le site de la commune, ou sur notre nouveau site : choeurodyssee.wordpress.com

Comité des Fêtes

Vie Associative

Le comité des fêtes recrute

Le comité des fêtes a besoin de nouveaux bénévoles

Si vous désirez maintenir les festivités de votre village ;
Si vous voulez les modifier ;
Si vous êtes contents ou mécontents ;
C'est le moment de vous investir.

Suite à leur déménagement, le président et son épouse, secrétaire, vont quitter leurs fonctions ; la vice-présidente et une autre bénévole également, après plus de dix années d'investissement.

D'autres personnes, nouvelles à Puy-Saint-Martin, se joignent à nous, mais nous ne sommes toujours pas suffisamment nombreux pour maintenir la fête du 14 juillet et la vogue et, encore moins, envisager d'autres manifestations.

Devant cette situation, nous avons annulé notre loto annuel qui se déroule habituellement en mars.

Pour toutes ces raisons :



NOUS AVONS BESOIN DE NOUVEAUX BENEVOLES

Une réunion ouverte au public aura lieu le

samedi 2 avril, à 17h, à la salle des fêtes

Si demande est faite, président et trésorière resteront jusqu'en fin d'année pour accompagner la nouvelle équipe. A savoir également que quelques anciens restent présents.

Association d'Animation Rurale : Atelier informatique



L'Atelier Informatique vous propose de découvrir la micro-informatique (l'environnement Windows, le matériel...), d'apprendre à utiliser la souris et le clavier, et à surfer sur Internet, de vous initier ou/et de vous perfectionner à Word, Excel et PowerPoint.

Les ateliers ont lieu les :

-lundi de 9h30 à 11h30 (il reste quelques places) et de 14h30 à 16h30

-jeudi de 18h30 à 20h.

Nous projetons de proposer aux **trésoriers des associations** de Puy-Saint-Martin une formation sur Excel permettant de présenter des écritures comptables et d'établir un bilan financier de manière claire dans le respect des règles. Si cette formation vous intéresse, n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour toutes informations, adressez-vous à Marie-Claire DEBOUVERIE (06 32 01 32 57).

Association d'Animation Rurale : Théâtre

Saison 1 : début de la fin !
La « Saison 2 » s'annonce ...

16 mois de travail ont été nécessaires à Bernadette, Christophe, Danielle, Emilie, Gérard, Joëlle, Liliane, Marie-Jo, Mireille, Monique pour jouer, le samedi 16 janvier, avec enthousiasme et talent : Pot-pourri, ensemble de 4 pièces dont le fil conducteur est l'humour, dans une salle des fêtes de Puy-Saint-Martin, en l'occasion, comble ! Ce spectacle a été mis en scène par Patric CISTERNE. Spectateurs et comédiens ont éprouvé beaucoup de plaisirs, ils ont pu le prolonger en « papotant » autour d'un pot en dégustant des douceurs proposées par l'AAR et la troupe.



Vie Associative

La troupe avait à cœur de présenter un spectacle abouti ; une équipe technique dévouée composée de Philippe à la scénographie, de Bertrand et Nicolas aux effets son et de Julien comme machiniste, y a contribué. Le théâtre du Fenouillet a apporté un soutien amical et précieux pour les éclairages. Merci à eux. La troupe espère bien le rejouer. Soyez à l'affût !

L'aventure continue, de nombreux changements sont envisagés pour rendre la « Saison 2 » plus fertile... L'envie de grimper sur les planches vous titille ? Joignez-vous à eux...
Contact : Patric CISTERNE ; pc63ne@gmail.com

Association d'Animation Rurale « Atelier Qi GONG » (se prononce Tchi gong)

Le Qi Gong est une pratique de santé fondée sur la connaissance et la maîtrise de l'énergie vitale. Il comporte des exercices variés (mouvements lents associés à la respiration, auto-massages, marches, etc.) faciles et accessibles à tous. Il apporte calme, souplesse, équilibre, développement de l'attention et de la paix intérieure.

Jours- Horaires

Jeudi 17h30- 18h45 : QG général, suivi du Tai Ji Qi Gong
Vendredi matin 9h-10h15: QG général suivi des Ba Duan

Jin

Marches de Santé : calendrier à venir

Ateliers mensuels: tous les 2ème samedi du mois, de 9 à 12h, sur inscription.

Infos : Mireille GILES 0475003416

Voir l'article complet sur le site internet
www.puysaintmartin.fr, « Rubrique Associations »

→ Le dimanche 5 juin, à 12h, la FNACA organise une paella à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin (20 €).

Réservation et renseignements :
Pierre DERNARD, 0475254877
Robert EMERY, 0475901082.

Rando Chevière

Max ORAND nous invite au voyage, à Puy-Saint-Martin, salle des fêtes, le **vendredi 1^{er} avril 2016, à 20h30**, en projetant 2 diaporamas (entrée libre).

Il nous fera découvrir la Corse par le GR20 nord, le désert des Agriates et les calanches de Piana, ainsi que Madagascar, en empruntant la nationale 7 de la capitale Antananarivo à Tulear en passant par de magnifiques villages à la rencontre de leurs habitants.

Amicale Laïque

L'Amicale Laïque cantine scolaire des écoles de Puy-Saint-Martin et Roynac
vous présente ses bons vœux pour 2016.

Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à la réussite du repas de Noël, pour la plus grande joie de nos enfants : les cuisinières, les animatrices, Aline (pour le don de truffes), les parents bénévoles, les municipalités de Puy-Saint-Martin et Roynac.

Un grand merci aussi aux entreprises partenaires : l'Auberge Saint-Martin, Passion Nature, U'Express, E Le Texier, M Pradier, Croc délice, aux particuliers ayant offert à la cantine des potirons, des prunes, des coings ... N'hésitez pas à penser à l'Amicale pour écouler les surplus de votre jardin !

Succès des animations de l'automne

En novembre et décembre, l'opération bugnes, la vente de boudin et la vente de sapins de Noël ont également permis de conforter les finances de l'Amicale.

En 2016, l'Amicale Laïque espère compter sur le soutien de tous pour la pérennité d'une cantine de qualité indépendante.

Nous recrutons de nouveaux bénévoles pour nous aider à gérer la cantine.

Opération à venir :

BUGNES au printemps et carnaval, pensez à suivre les animations sur le site internet de la mairie de Puy-Saint-Martin.

Eté de la Saint Martin

Cette association, créée en 1977 sous le nom de « club du 3^e âge » par Simone REGNIER, compte actuellement une centaine d'adhérents dont certains ont dépassé les 80 ans.

Les jeunes retraités seraient les bienvenus.

Les membres du club se réunissent le jeudi à 14h et jouent aux boules (quand il fait beau), aux cartes, à divers jeux de sociétés. A 16h, boisson et petits gâteaux.

Quand le nombre d'inscrits est suffisant, une ou deux sorties annuelles sont organisées. Cette année, en mai ou juin, le voyage se fera jusqu'aux calanques de Cassis que nous admirerons en bateau -avec repas sur le port- qu'un petit train nous fera visiter, puis continuation vers le cap canaille en autocar. Compte tenu des difficultés de certaines personnes pour la marche, rien ne se fera à pied. La date sera fixée prochainement.

Deux repas sont organisés par an, à la salle des fêtes, préparés par les restaurants de Puy-Saint-Martin (fin juin et début décembre).

Un concours de belote interclubs est organisé en mars.

Les anniversaires des adhérents sont fêtés tous les trimestres avec fleurs pour les dames et bouteille pour les messieurs et un bon goûter pour tous.

Une collecte annuelle est organisée au profit des restos du cœur.

Les cotisations se montent à 15 € par an.

La principale source de revenus du club est le loto, le 2^e dimanche de février.

Le bureau : Huguette ROSTAING, présidente (04 75 90 13 53) ; Max GERLAND, vice-président ; Jacky PERIGOT, secrétaire (04 75 01 08 95) ; Rolande BEAUDOUIN, secrétaire adjointe ; Annie NOYER, trésorière (04 75 90 83 70).



Football Club de La Valdaine

Notre association, FC Valdaine, compte cette année 210 licenciés.
3 équipes seniors,

- L'équipe 1 joue en excellence au plus haut niveau Drôme-Ardèche, est actuellement 3^e mais avec des matchs en retard sur les 2 premiers, et fait un beau parcours en Coupe de France, éliminée au 6^e tour face à Limonest, club de Sidney Govou. Plus de 500 personnes ont assisté au match au stade de Puy-Saint-Martin.
- L'équipe 2 joue en 2^e division de district et est en tête du classement avec seulement 1 défaite.
- L'équipe 3 joue en 4^e division de district et est classée en milieu de tableau.

A ce jour, les équipes seniors 1 et 2 ont pour ambition de monter en catégorie supérieure.

Nos seniors filles jouent à 8 en 1^e division de district.

Les vétérans jouent en foot loisir.

Nos U15 et U17 sont en entente avec l'US Vallée du Jabron.

Effectif important chez les jeunes, plusieurs équipes de différents niveaux sont alignées dans chaque catégorie. Elles sont encadrées par des éducateurs diplômés ou d'anciens joueurs ayant évolué à un haut niveau.

Un grand merci à tous les bénévoles.
Infos 06.21.46.67.41

Vie Associative

TISM + CDLP = TILP Théâtre Intercommunal de La Pinha

L'assemblée générale du TILP du 26 janvier 2016 était à la fois la dernière pour le TISM et Lo Cocorin et la première pour le TILP. Dans leur rapport moral, Yolande Garaix, présidente du TISM et Yvon Cordeil, président du Cocorin et du TILP ont regretté que la 19^e édition des Rencontres de Théâtre Amateur -qui ont été accueillies 2 fois à Puy- semble être la dernière et ont remercié Bernard Bon pour sa présence ainsi que la municipalité. Le TILP précise qu'il ne sollicitera pas de subvention municipale cette année malgré deux évènements importants : 30 janvier a eu lieu à Puy-Saint-Martin une grande journée occitane avec l'assemblée générale de l'IEO Rhône-Alpes, la dictée occitane et une exposition sur la toponymie en Rhône-Alpes ; samedi 21 mai : soirée occitane avec le Reviscol montelenc où le TILP présentera en occitan et français la pièce jouée avec succès par le TISM sous le titre « Les gaités de l'isoloir ». Il souhaite vivement que des acteurs viennent renforcer la troupe pour jouer des pièces en français, les répétitions ayant lieu chaque mardi à 18h en alternance.
La couronne des Rois a clos cette sympathique assemblée générale.

Chats l'Heureusement Vôtres



Les conséquences d'un déménagement mal vécu par le chat : l'errance

Déménagement : Avant de déplacer meubles et cartons, placez votre chat dans une pièce au calme avec gamelle, eau, bac à litière. Laissez la porte fermée.

Transport : Pour le déménagement en voiture, utilisez une caisse de transport adaptée placée sur un siège en la fixant à l'aide d'une ceinture de sécurité.

Nouvelle maison : Réservez à votre chat une pièce à part en lui mettant bac à litière, gamelles, ... Fermez cette pièce et laissez-le s'approprier les lieux en restant quelques minutes avec lui. Laissez-le un moment dans cette pièce avant de lui laisser explorer progressivement le reste de la maison.

Accès à l'extérieur : Gardez le chat à l'intérieur au minimum deux semaines afin qu'il s'habitue à ce nouvel environnement. Lorsque le chat s'est habitué, laissez-le sortir juste avant l'heure des repas afin de pouvoir le rappeler avec sa nourriture favorite (avec puce électronique ou collier). Allez dehors avec le chat et restez avec lui pendant un certain temps afin qu'il se sente en sécurité, tout en laissant la porte ouverte pour qu'il puisse rentrer rapidement.

Chats l'Heureusement Vôtres :
Michel VASSEUR, 04 75 90 43 83

Syndicat d'Initiative de Puy-Saint-Martin

La « Marche des Crêtes », organisée en partenariat avec Rando Chevière, se tiendra **le dimanche 6 mars**. Nouveauté : cette année, le grand circuit (23 km) empruntera également la crête de la Pigne à l'instar du moyen circuit (13 km).

Les amateurs de cinéma répondront « présents » à la salle des fêtes (séances à 20h30) le mardi 23 février pour le film « Belle et Sébastien 2 », et le mardi 22 mars pour le film « Le Goût des merveilles » tourné dans la Drôme provençale avec pour thème l'autisme.

La « Foire aux Fleurs » verra ses exposants envahir les rues du village **le dimanche 17 avril**. Une animation (gratuite) pour les enfants est prévue.

Le chantier « boucle du chastelas » prend son rythme de croisière : les opérations de nettoyage et de mise en valeur du sentier et des parcelles communales avoisinantes ont commencé grâce au dévouement des bénévoles. Prochains rendez-vous : les samedis 27 février et 19 mars à 9h. Venez nombreux apporter votre contribution à l'embellissement du point de repère du village !

Syndicat d'Initiative, 0475/90 43 70, puySaintmartinsi@orange.fr



Vue sur le rocher de la Bille des Fours
(Circuit pédestre n° 5)



Vieillir au Village

Transport de personnes à mobilité réduite

L'association « Vieillir au Village » vient d'équiper son véhicule afin que toutes personnes souffrant d'un manque de mobilité puissent monter ou descendre du véhicule sans difficulté.

Grâce à un siège pivotant et extractible, l'association est en mesure de proposer aux personnes munies d'une chaise roulante ou non, un service de transport leur permettant de pouvoir se rendre à un rendez-vous.

Pour bénéficier de ce service de transport il suffit d'être membre de l'association (une cotisation réduite est nécessaire) et de prendre rendez-vous en appelant le 04 75 90 14 85.

Pour un transport local dont la durée est de l'ordre de l'heure, le tarif est forfaitaire : il comprend le trajet, l'accompagnement de la personne, de l'arrêt du véhicule à son point de rendez-vous, et l'attente éventuelle. Il ne s'agit pas d'un transport en Véhicule Sanitaire Léger (VSL) ; à ce titre le bénéficiaire de ce transport ne peut pas bénéficier de remboursement de la part de la sécurité sociale. Ce service est ouvert du lundi au vendredi hors jours fériés.

Tarif adhésion réduite : cotisation annuelle de 5 €.

Tarif transport local : forfait de 25 € par transport.

Tarif transport hors cadre local : sur devis préalable.

A NOTER :

Vendredi 8 Avril à 18h

Réunion publique municipale, incluant une concertation sur le Plan Local d'Urbanisme.

Samedi 9 Avril

Journée citoyenne

Rendez-vous à 9h à la salle des fêtes.